****

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D’ENGAGEMENT

MARCHE N° 2025C13……………

**◆ Maître de l’ouvrage :**

**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR  
L’AGRICULTURE, L’ALIMENTATION ET L’ENVIRONNEMENT**

Représenté par la Présidente du Centre Ile-de-France - Jouy-en-Josas - Antony

Représentante du Pouvoir Adjudicateur

**Travaux de remplacement des équipements de production de froid, de thermorégulation des circuits aquacoles du bâtiment 234**

Centre IDF Jouy-en-Josas-Antony

Domaine de Vilvert

78352 JOUY-EN-JOSAS cedex

Marché à procédure adaptée passé en application des  
articles R2123-1 et R2123-4 du Code de la commande publique

**◆ Maîtrise d’œuvre :**

Centre IDF Jouy-en-Josas - Antony

Domaine de Vilvert

78352 JOUY-EN-JOSAS cedex

**◆ Personne habilitée à donner les renseignements en matière de nantissement et de cession de créances :**

Madame la Présidente du Centre Ile-de-France - Jouy-en-Josas – Antony

Domaine de Vilvert

78352 JOUY-EN-JOSAS cedex

**◆ Ordonnateur :**

Madame la Présidente du Centre Ile-de-France - Jouy-en-Josas – Antony

Domaine de Vilvert

78352 JOUY-EN-JOSAS cedex

**◆ Comptable public assignataire des paiements :**

Madame l’Agent comptable secondaire d’INRAE

Centre Ile-de-France - Jouy-en-Josas – Antony

Domaine de Vilvert

78352 JOUY-EN-JOSAS cedex

**◆ Numéro de SIRET :** 180 070 039 00078

**PREAMBULE**

Les travaux comportent une seule tranche et sont exécutés en lot unique.

**ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT**

Je soussigné(e),

Représentant la société

immatriculé(e) à l’I.N.S.E.E. :

1. Sous le n° SIRET :
2. code d’activité économique principale (APE)
3. inscrit(e) au registre du commerce - au répertoire des métiers sous le n°

* après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,
* après avoir établi la déclaration du candidat, et produit les certificats et attestations fiscales et sociales,

**M’ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres (ou, en cas de négociation, la date de réception de l’offre finale).

**ARTICLE 2 - PRIX**

Les modalités de variation des prix sont fixées au CCAP.

Les travaux seront rémunérés par application d’un prix global forfaitaire égal à :

🡺 prix hors T.V.A. (euros)

🡺 montant de la T.V.A. (euros)

🡺 montant T.V.A. incluse (euros)

* PSE obligatoire : Pré-refroidissement de l’eau de ville

🡺 prix hors T.V.A. (euros)

🡺 montant de la T.V.A. (euros)

🡺 montant T.V.A. incluse (euros)

**Sous-traitance**

Les annexes n° ......... au présent acte d’engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j’envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j’envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

🡺 prix hors T.V.A.

🡺 montant de la T.V.A.

🡺 montant T.V.A. incluse

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de :

euros (en lettres)

**ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHE ET DELAIS D’EXECUTION**

Le présent marché est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement (GPA) des ouvrages prévus à l'article 44.1 du CCAG applicable aux marchés de travaux ou à l'issue de sa prolongation éventuelle décidée par la Maîtrise d'Ouvrage conformément à l'article 44.2 dudit CCAG.

Les délais d’exécution seront ceux établis le planning fourni par le titulaire.

**ARTICLE 4 - PAIEMENT**

Le maître de l’ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer :

Etablissement

Adresse

n° du compte : (**joindre un rib original**)

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement conformément à l’article 3.6 du CCAP.

Toutefois, le maître de l’ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants et actes spéciaux.

L’entreprise ci-après :

refuse

ne refuse pas de percevoir l’avance prévue à l’article 5.2. du CCAP

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d’engagement.

Fait en un seul original

A ............................................... le

Signature de l’entrepreneur :

*Le signataire doit porter la mention manuscrite :*

***« lu et approuvé »***

**VISAS**

Est acceptée la présente offre :

Sans PSE obligatoire « Pré-refroidissement de l’eau de ville »

Avec PSE obligatoire « Pré-refroidissement de l’eau de ville »

pour valoir acte d’engagement.

A , le

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur,